Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DLH 87 12-18 rue de la Goutte d'Or (18e) – Ouverture d'un magasin ALDI - Autorisation administrative.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le bail du 15 octobre 1991 consenti par la SAEMES à la SAS SODIRIS ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de consentir au dépôt par la société IMMALDI de toute demande d'autorisation administrative, notamment en matière d'urbanisme, qui concernerait l'aménagement du local commercial situé au 12-18 rue de la Goutte d'Or à Paris 18ème ;

Vu la saisine pour avis du Maire du 18e arrondissement en date du 6 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 25 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT au nom de la 5ème commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt par la société IMMALDI de toute demande d'autorisation administrative, notamment en matière d'urbanisme, qui concernerait l'aménagement du local commercial situé au 12-18 rue de la Goutte d'Or à Paris 18ème ou serait rendue nécessaire pour la tenue de son activité.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO